

Circulaire d'information

INFCIRC/881

6 juillet 2015

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 10 juin 2015 reçue de la mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Agence une communication datée du 10 juin 2015.
2. La communication est reproduite ci-après pour information, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À VIENNE

N° de référence (à mentionner dans toute réponse) : Wi-1 - 467.46 UKR

Note n° : 22/2015

Note verbale

La mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire tenir le texte de la déclaration faite par le gouverneur allemand à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le 8 juin 2015, au sujet du Rapport annuel pour 2014 :

Je souscris pleinement aux observations faites par le représentant de la Lettonie au nom de l'Union européenne et je souhaite faire des observations supplémentaires au nom de mon pays.

En référence à la déclaration faite par le gouverneur de la Fédération de Russie, et s'alignant sur les interventions des gouverneurs des États-Unis d'Amérique, de l'Australie et du Canada notamment, l'Allemagne souhaite déclarer ce qui suit :

Les annexes 30a et 30b du Rapport annuel pour 2014 contenues dans le document GOV/2015/27 sont pleinement conformes aux dispositions de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, adoptée le 27 mars 2014, laquelle réaffirme dans le premier paragraphe l'attachement de l'Assemblée générale à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Par conséquent, nous estimons que les annexes 30a et 30b du Rapport annuel concernant l'Ukraine devraient rester telles qu'elles sont.

La mission permanente de la République fédérale d'Allemagne demande que la présente note verbale soit diffusée comme circulaire d'information de l'AIEA.

La mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]
[Signé]
Vienne, le 10 juin 2015

Au Secrétariat de l'AIEA